



CABINET DU PREFET

Bureau de la Communication Interministérielle  
-----

Évry, le 8 juillet 2013

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Information à l'attention des élèves des auto-écoles « Saint-Jacques Permis » à Étampes et "Gare d'Étréchy" à Étréchy (fermées jusqu'au 23 août prochain)**

---

Le Préfet de l'Essonne a prononcé la fermeture administrative pour une durée de trois mois des auto-écoles « Saint-Jacques Permis » (enseigne Star Pilote) à Étampes et "Gare d'Étréchy" à Étréchy dont le gérant n'a pas respecté la réglementation en matière de droit du travail.

Cette fermeture n'est pas sans conséquence pour les élèves de ces deux établissements ; aussi la Préfecture et les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) mettent tout en œuvre pour trouver des solutions acceptables pour les élèves concernés.

Le Préfet de l'Essonne s'est rapproché des établissements d'enseignement de la conduite du département afin de définir avec eux les solutions possibles pour les élèves souhaitant quitter les établissements « Star Pilote » et « de la gare d'Étréchy ».

Les établissements d'enseignement de la conduite du département s'engagent, via leurs trois syndicats représentatifs (CNPA, UNIC, UNIDEC), à réduire sensiblement les différents frais communément appliqués dans leurs établissements. De plus, ils acceptent de présenter dans les meilleurs délais à l'examen du permis de conduire, les candidats dont le niveau de formation correspond au niveau habituel de l'examen.

#### **Contacts presse Préfecture :**

– Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :  
. 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 Fax 01 69 91 96 68 – courriel [nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr](mailto:nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr)  
– Marie-José DACHE, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :  
. 01 69 91 90 37 – 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel [marie-jose.dache@essonne.gouv.fr](mailto:marie-jose.dache@essonne.gouv.fr)